



Un comédien animateur en milieu scolaire.

Jean-Pierre Augustin, Jean-Claude Gillet

LES ANIMATEURS URBAINS

ENTRE MÉDIATIONS MULTIPLES ET UTOPIES ACTIVES

Depuis la fin des années cinquante, la multiplication des équipements et services socio-culturels dans les villes ont favorisé l'émergence de nouvelles professions qui se sont inscrites dans les interstices d'une société urbaine en mutation. Les animateurs professionnels ont eu à assumer des fonctions sociales que n'assurent plus les églises, les écoles, les syndicats ou diverses institutions privées. Ils ont progressivement réussi à s'imposer, à se multiplier et à se faire reconnaître comme agents sociaux nécessaires à l'adaptation d'une société en mouvement. Leur développement croissant s'explique par un besoin de médiation, de reliance de plus en plus ressenti. C'est presque toujours à l'animation professionnelle que l'on fait appel lorsqu'il s'agit de favoriser la vie sociale et culturelle d'une commune, d'un équipement mais aussi des projets liés aux périodes de vacances, des journées sports, des missions locales, des permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) et surtout des activités collectives dans les quartiers fragiles.

Les animateurs ont réussi à inscrire leur action tantôt dans les zones dynamiques des villes, tantôt dans les secteurs les plus en crise. Débordant les territoires de l'éducation populaire et de l'action sociale, l'animation urbaine a donné naissance à un ensemble professionnel au contour imprécis mais bien visible d'autant qu'il s'inscrit dans un projet public soutenu par les collectivités locales et l'État. Dans les années quatre-vingt-dix, on estime à plus de 150 000 le nombre d'animateurs permanents, chiffre auquel s'ajoutent des milliers d'animateurs à temps partiel. L'étonnante extension de ce champ dans divers secteurs urbains (résidentiels, scolaires, sportifs, sociaux, touristiques...) ainsi que dans des services de plus en plus variés (municipaux, départementaux, associatifs...) n'est pas cependant sans poser de sérieuses questions¹.

L'émergence des animateurs urbains

Parmi les multiples éléments participant, à partir des années soixante, à la professionnalisation des animateurs, quatre peuvent être retenus. C'est d'abord l'invention de l'animation urbaine dans un contexte

politique favorable aux concertations entre les administrations de l'État et les fédérations associatives. C'est ensuite le renforcement des procédures étatiques qui, de 1962 à 1975, proposent des grilles d'équipements de plus en plus précises et fonctionnelles dont la gestion nécessite des animateurs permanents. C'est encore, pour répondre à la crise à partir des années 1980, une organisation de procédures locales d'interventions urbaines qui favorise la diversification des acteurs sociaux. C'est enfin le développement des centres de loisirs destinés aux jeunes et aux personnes âgées.

L'invention de l'animation

L'éducation populaire a organisé les loisirs urbains autour d'un ensemble d'institutions et de mouvements issus du catholicisme social et des œuvres laïques. Cet ensemble s'est constitué depuis la fin du XIXe siècle et a laissé des traces toujours visibles dans les villes, qu'il s'agisse des patronages, des centres aérés et des mouvements de jeunes². Les mouvements d'éducation populaire ont participé à de multiples projets éducatifs destinés à favoriser la démocratisation des savoirs dans le but de compléter l'enseignement scolaire et de former des citoyens. L'éducation populaire a souvent trouvé sa raison d'être et sa force dans les rivalités opposant les laïques aux catholiques et même aux socialistes.

Ce temps des militants où les frontières étaient ressenties comme plus nettes entre les classes sociales, entre les groupes d'âge, entre les mentalités et les idéologies se défait progressivement en raison des transformations profondes liées à l'évolution de la société et des villes qui déstructurent les solidarités anciennes. Les jeunes deviennent plus nombreux et plus proches, la lutte des classes s'affadit, les nouveaux espaces

1. Augustin J.-P. et Gillet J.-Cl., (2000), *L'animation professionnelle. Histoire, acteurs, enjeux*, Paris, L'Harmattan, Coll. Débats/Jeunesses.

2. Augustin J.-P. et Ion J., (1995), *Des loisirs et des jeunes, cent ans de groupements éducatifs et sportifs*, Paris, Éditions ouvrières.

urbains, notamment les grands ensembles, nécessitent de nouvelles formes d'animation.

Le concept d'animation qui s'impose progressivement résulte d'un ensemble complexe initié à la fois par les avancées des mouvements et fédérations d'éducation populaire depuis le début du siècle et par la conception jacobine de l'État en France. Ce concept, comme celui de ministère de la Jeunesse et des Sports, s'inscrit dans une vision politico-administrative française qui marque sa différence dans l'espace européen puisqu'il est absent dans les autres États de l'Union Européenne généralement décentralisés. On peut admettre avec Michel Héluwaert³ que les notions françaises d'animation et de ministère de la Jeunesse et des Sports résultent de la recherche d'un équilibre entre un modèle d'État autoritaire présent dans les années trente à quatre-vingt en Europe et celui des nations anglo-saxonnes valorisant les principes du libre regroupement des citoyens dans une perspective libérale et communautaire. Impulsés et financés par l'État, les équipements et services qui accompagnent l'émergence de l'animation participent d'une définition franco-française de l'intervention publique qui tente de réaliser un équilibre entre ces deux modèles. Ce qui fait « système » dans cet ensemble, c'est l'engagement des réseaux civils dans sa constitution et le renforcement de l'intervention de l'État et des collectivités locales. Les mouvements d'éducation populaire acceptent d'abandonner une partie de leur spécificité et de leurs idéologies pour affirmer la nécessité d'une animation neutraliste (ce qui ne signifie pas forcément neutre) de la formation de professionnels. G. Poujol note avec raison que « cette proclamation est symptomatique de l'expression d'une société à qui la laïcité tient désormais lieu de sur-moi et qui refoule honteusement autant le religieux que le politique »⁴. En entonnant le refrain de l'État Providence, les mouvements d'éducation populaire participent à l'invention d'un système qui peu à peu leur échappe même s'ils gardent des liens étroits avec lui.

Les équipements socio-culturels et leur gestion

Stratégies des responsables fédéraux associatifs des grands mouvements et stratégies des techniciens des politiques étatiques se rejoignent pour déboucher sur l'ouverture massive d'équipements spécifiques, gérés par des associations privées ou parapubliques. La distinction privé/public, si elle garde sa pertinence, perd de sa visibilité. L'État apparaît comme maître d'œuvre. C'est sous son égide que se généralisent des procédures de financement dans le cadre du Plan, que se créent des filières diversifiées de formation professionnelle (instituts universitaires de technologie, instituts régionaux du travail social, diplômes d'État des ministères,

etc.). Les équipements s'institutionnalisent et les bénévoles et militants côtoient de nouveaux professionnels.

La réglementation officielle concernant les équipements culturels et sportifs a été élaborée progressivement par de nombreuses administrations. Plusieurs ministères ont été amenés à élargir leur action et à promouvoir de nouvelles formes d'intervention ; par exemple, le ministère de la Santé et de la Population a proposé la réalisation de nouveaux foyers de jeunes travailleurs et de centres sociaux, mais c'est le Haut-Commissariat de la Jeunesse et des Sports, qui, lors de la loi-programme d'équipements sportifs et socio-éducatifs du 28 janvier 1961, initie le premier effort de planification et de normalisation. Le projet de loi définissait, pour chaque catégorie d'agglomérations, la nature et l'importance des équipements à prévoir, en précisant les normes déjà présentées dans la grille d'équipements des grands ensembles d'habitation réalisée par le ministère de la Construction. Cette grille intéresse les quartiers neufs et les ensembles récents. Dans sa nomenclature générale, elle classe différents types d'équipements (scolaires, culturels, sociaux, sportifs, etc.) et cinq échelons de l'espace résidentiel : le groupe résidentiel (200 à 800 logements) ; l'unité de voisinage (800 à 1 500 logements) ; le quartier (1 500 à 3 000 logements) ; l'arrondissement (3 000 à 8 000 logements) ; la ville ou la commune (ensemble résidentiel d'au moins 8 000 logements). La grille d'équipements du Haut-Commissariat s'en distingue d'un double point de vue : elle s'applique à l'ensemble des zones urbaines existantes, dont elle a pour objet d'assurer l'équipement en tenant compte des besoins produits par leur croissance ; ensuite, elle propose des normes qui intéressent exclusivement les programmes d'équipements sportifs et socio-éducatifs.

Les villes se sont couvertes de plusieurs milliers d'équipements aux intitulés multiples. Foyers, maisons, clubs de jeunes, centres sociaux, centres d'animation de quartier, centres de vie, on n'en finirait pas d'énoncer leurs appellations. Pour autant, la place croissante de ces équipements urbains ne s'est pas faite sans heurts et leurs modèles de fonctionnement se sont diversifiés selon les milieux, les moyens d'action et la capacité d'innovation des animateurs et des administrateurs. On peut approximativement distinguer trois types d'adaptation sur le terrain correspondant aux options de l'intégration sociale, de l'action culturelle et de l'animation globale⁵. C'est dire leur grande plasticité et la nécessité pour comprendre leur place dans les divers

3. Helluwaert M., (1999), *Jeunesse et sports, réflexions sur un concept d'avenir*, Montpellier.

4. Poujol G., (1989), *Profession : animateur*, Toulouse, Privat.

5. Augustin J.-P. et Dubet F., (1975), *L'espace urbain et les fonctions sociales de l'animation*, Les Cahiers de l'animation, 7, p. 19-36.

secteurs urbains, de tenir compte des situations sociales et politiques spécifiques dans lesquelles ils s'inscrivent⁶. Des milliers d'animateurs en assurent la gestion.

Les dispositifs d'insertion et les animateurs sociaux

Quand le pouvoir socialiste s'installe au sommet en 1981, il n'a pas de doctrine claire et pendant les premiers temps du septennat, les commissions et les rapports spécialisés vont se succéder : rapport Dubedout sur le « développement social des quartiers », rapport Bonnemaïson sur la prévention de la délinquance, rapport Schwartz sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, rapport Hurstel sur les jeunes et l'action culturelle (ce dernier constitue un violent réquisitoire contre une politique pensée en termes d'équipements). Des structures sont très rapidement mises en place, le plus souvent de type interministériel, fonctionnant comme des administrations de mission et élaborant de nouveaux dispositifs d'intervention sur le terrain. Le sceau de l'urgence marque ces initiatives surgies sous la contrainte de la crise et les événements : la première opération « anti été-chaud » est lancée dès 1981 à la suite des rodéos des Minguettes. La plupart de ces dispositifs se veulent expérimentaux ; leur mise en œuvre se trouve limitée à certaines agglomérations ou aux seuls départements les plus urbanisés.

Malgré leurs différences, tous ces dispositifs participent d'une même volonté de valorisation du local par la mobilisation des acteurs. Quatre caractéristiques leur sont communes et soulignent leur originalité par rapport aux interventions antérieures : elles ont été clairement mises en évidence par J. Ion⁷.

– Ils sont liés à une base géographique concrète. Alors que les équipements étaient proposés pour l'ensemble du territoire sans tenir compte des différents types d'espaces, les nouveaux dispositifs sont territorialisés. Ils s'appliquent à des secteurs considérés sensibles pour l'intégration sociale des jeunes, qu'il s'agisse de la définition d'une zone d'éducation prioritaire (ZEP), d'un projet de quartier, d'une opération loisir quotidien des jeunes ou d'une action de prévention en relation avec les conseils municipaux de prévention de la délinquance.

– Les différents acteurs sont obligés de se concerter avec les pouvoirs publics et les administrations. Les commissions qui se mettent en place rassemblent des représentants publics et privés ayant pour objectif de définir des projets d'action communs indispensables pour bénéficier des aides ministérielles.

– Des dispositifs décentralisés bénéficient du transfert de compétences de l'État et sont placés sous la responsabilité directe d'élus des collectivités locales en concertation avec le secteur associatif. Bien qu'impulsées et financées par des ministères ou des commis-

sions nationales, ces opérations sont organisées, gérées et animées au plan local.

– Ces dispositifs sont expérimentaux, ils n'ont pas un caractère définitif mais sont prévus comme susceptibles d'introduire une dynamique qui permettra aux opérations de perdurer localement sans l'aide financière de l'État. Les aides pour les actions de prévention et pour les opérations été sont discutées tous les ans, même si elles se prolongent par ailleurs d'une année sur l'autre.

À ces quatre caractéristiques s'ajoute l'importance prise par l'échelon local et en particulier la municipalité. Elle y a gagné un surcroît de reconnaissance, de pouvoir et de légitimité. Dans certains cas, on a vu se créer au plan local une petite technocratie du social formée d'élus ayant le plus souvent des compétences professionnelles, et d'animateurs, responsables d'associations et proches de la ligne politique municipale, et enfin des responsables administratifs départementaux des divers ministères concernés⁸. Ces commissions, dont les membres sont généralement cooptés, se concertent et préparent des dossiers qui sont soumis aux maires ou aux conseillers généraux. Les nouvelles commissions politico-professionnelles fonctionnent pour chacun des dispositifs étudiés : les loisirs quotidiens des jeunes, les stages 16-18 ans, les zones d'éducation prioritaires, les conseils de prévention, les opérations prévention été ou sport pour tous et plus récemment le RMI.

Tous ces dispositifs renforcent le mouvement de municipalisation de l'animation engagé par l'édification d'équipements publics et la création de postes d'animateurs professionnels ; ils diversifient les fonctions d'intervention en mettant à contribution les réseaux professionnels de l'éducation populaire et du secteur associatif.

Le développement des centres de loisirs urbains

À côté des équipements socioculturels et des dispositifs sociaux, des centres de loisirs se multiplient dans l'espace des villes. Pour les enfants et les jeunes urbains, les fédérations d'éducation populaire puis les municipalités et les entreprises, ont depuis longtemps créé des centres aérés et de vacances, mais la tendance récente vient d'un transfert de ces institutions vers les centres de loisirs sans hébergement (CLSH) organisés par les collectivités locales. Alors que l'on assiste à la décré-

6. Huet A., (1994), *L'action socio-culturelle dans la ville*. Paris, L'Harmattan.

7. Ion J., (1990), *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Toulouse, Privat, (Réed. Dunod, 1996).

8. Dubet F., Jazouli A. et Lapeyronnie D., *L'État et les jeunes*, Paris, Éditions ouvrières, 1985.

des départs en centres de vacances, les affiliations en CLSH ne cessent de croître, passant de 1 million en 1977 à 4 millions en 1995. La progression des CLSH est liée, outre la scolarisation massive des jeunes et les réorganisations urbaines, à la nécessité d'une offre de prise en charge dans les temps libérés de l'école. Pratiquement, toutes les communes situées dans une aire métropolitaine organisent ou subventionnent des activités de loisir pour les jeunes à partir d'un système d'animation politico-administratif local.

L'encadrement de ces centres est assuré par des milliers d'animateurs, anciennement appelés moniteurs, qui ont suivi une formation de courte durée correspondant au BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur). Cette formation n'est pourtant pas à visée professionnelle dans la mesure où une partie seulement des titulaires de ces brevets (50 000 décernés par an) est appelée à travailler de manière durable dans le secteur de l'animation. Elle correspond à une démarche d'engagement et, souvent, à une première forme d'exercice de responsabilité pour les jeunes. Elle est aussi, et peut-être de façon plus affirmée aujourd'hui, un apport financier non négligeable, tant pour les jeunes animateurs que pour les structures de formation qui les encadrent. La question de leur statut juridique au regard du Code du Travail se pose avec acuité pour tenter de clarifier les positions entre volontariat et animation salariée⁹. Ce secteur obéit donc à une logique de professionnalisation notamment pour les directeurs de centres ayant obtenu le BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur).

Pour les autres classes d'âge, et en particulier pour les personnes âgées, les clubs et foyers d'animation se sont multipliés dans les villes et offrent un gisement d'emplois important. Il faudrait encore évoquer les postes liés aux activités culturelles et sportives qui nécessitent de plus en plus d'animateurs professionnels.

Ainsi, en l'espace de quarante ans, l'animation urbaine s'est affirmée et peut être présentée comme un système avec ses institutions, ses équipements et ses acteurs. Ce système situé à côté de celui de l'Éducation nationale, intéresse en priorité les enfants, les adolescents et les jeunes mais aussi les autres classes d'âges. Résultant de la sédimentation d'actions diverses, il associe des œuvres privées, des associations, des équipements et plus récemment utilise les dispositifs initiés par l'État et les collectivités locales. Système complexe et enraciné dans l'histoire sociale du pays, il apparaît plus souple que celui de l'Éducation nationale et peut être considéré comme un ensemble intermédiaire d'actions et de développement culturel agissant sur le triple registre de la régulation, de la promotion et de la valorisation¹⁰. Le nombre des animateurs urbains n'a cessé de croître et les observatoires estiment à plusieurs centaines de milliers les emplois créés, tous statuts confondus.

La diversification des fonctions

L'extension de la profession d'animateur s'est poursuivie depuis la mise en place des premières formations. On estime, à la fin des années soixante-dix, à plus de vingt-cinq mille le nombre d'animateurs socio-culturels et à un nombre approchant mais plus difficile à circonscrire, celui des animateurs sportifs exerçant leurs activités dans toutes sortes d'institutions : associations, équipements, offices et municipalités. En fait, le vocable général d'animateur recouvre des fonctions très diversifiées : direction d'équipement, coordination d'activités pour un public spécialisé ou pour un secteur géographique déterminé ; organisation d'activités dans différents domaines d'expression culturelle ou sportive. Il est bien difficile de délimiter le champ d'exercice de cette profession.

Des interventions multiples sur le temps des loisirs

Lorsqu'on analyse les champs d'activités des animateurs, on trouve des professionnels dans les secteurs qui vont de la transmission et de la création culturelle à l'insertion sociale en passant par le développement global des quartiers et des communes. Plusieurs secteurs peuvent être distingués :

– Le secteur culturel où les contenus prédominent ; il s'agit d'une optique de démocratisation et partage culturel à partir d'un travail de diffusion auprès des individus ou des groupes ; c'est parfois une aide à la réalisation de produits culturels liés à des questions sociales ou politiques, ou d'une aide à l'expression des groupes.

– Le secteur socio-culturel, plus orienté sur la pratique et les apprentissages que sur les contenus ; il peut s'agir d'activités d'expression artistique mais aussi d'artisanat et de sport qui s'organisent à partir des équipements spécifiques et des associations. Beaucoup de vacataires sont employés à ces diverses activités.

– Le secteur socio-politique et socio-économique, centré sur le développement social, le soutien à la vie associative et sur l'animation urbaine. Les interventions prennent la forme de coordination d'actions dans une cité, un quartier, une ville, un canton en vue d'aménagements qui incluent plus ou moins d'activités culturelles et sportives.

– Le secteur socio-éducatif, orienté vers des pratiques éducatives et de loisir s'adressant généralement à des populations spécifiques : enfants (maisons de l'en-

9. Rapport d'information sur les métiers de l'animation. Les documents d'information de l'Assemblée nationale, n° 2307, mars 2000.

10. Dumazedier J., (1988), *La révolution culturelle du temps libre*, Paris, Méridiens-Klincksiek.

fance, centres sociaux, centres de loisirs), adolescents (clubs de jeunes, centres d'animations), jeunes travailleurs, (foyers de jeunes travailleurs).

– Le secteur social, qui aux côtés des professionnels de l'éducation spécialisée correspond à une aide dans des domaines divers : information en matière de santé, de loisir, de culture, de travail, et qui s'oriente vers la réinsertion sociale des jeunes en difficulté.

– Le secteur sportif, qui a pris une part croissante dans les activités d'animation. Il s'agit de l'organisation d'apprentissages des divers sports individuels ou d'équipe dans une perspective de sport pour tous et de possible inscription dans des clubs spécialisés.

Ces différents secteurs se recouvrent plus ou moins et relativisent les classements des types d'intervention de l'animateur. Il reste que c'est un professionnel œuvrant dans et sur le temps de loisirs. Ceci est déterminant pour ses horaires mais ne préjuge en rien de ce qu'il fait en réalité puisqu'aux tâches d'animation directe sont liées d'autres tâches de gestion, d'administration ou d'élaboration de politiques culturelles, sociales ou de loisirs. S'il est difficile de définir la profession d'animateur par ses pratiques diverses et disparates, il ne fait aucun doute que cette nouvelle profession, caractéristique d'une évolution dans la gestion des institutions urbaines, interfère dans le champ politique local¹¹. L'animateur participe, à côté des militants et bénévoles des réseaux associatifs, à l'animation des territoires où l'État, après avoir joué, au niveau central, un rôle décisif d'impulsion, laisse désormais les municipalités et les associations assurer la gestion du personnel d'animation. Ce changement apparaît à deux niveaux. D'abord, l'État a délégué une part de ses attributions et il a choisi progressivement des formes décentralisées facilitant, à travers une politique contractuelle, la mise en place d'institutions plus souples et mieux adaptées aux particularismes locaux. L'animation urbaine occupe une place de choix dans les orientations politiques des nouvelles municipalités à partir des élections municipales de 1977 qui préfiguraient la décentralisation.

Des chiffres incertains, mais une progression régulière

Au début des années soixante, les estimations font varier le nombre d'animateurs professionnels entre les chiffres de 5 à 10 000. Les diverses enquêtes réalisées par la suite donnent 30 000 à 50 000 animateurs professionnels, chiffre atteint en 1985. En 1990, une évaluation réalisée par l'OPA (Observatoire des professions de l'animation, qui dépend du ministère de la Jeunesse et des Sports) propose une cartographie des emplois dans l'animation : elle indique, dans le secteur associatif, le chiffre d'environ 220 000 emplois

dans l'animation, dont 80 000 à 90 000 animateurs permanents et, dans le secteur des collectivités territoriales, plus de 78 000 emplois, dont près de 45 000 titulaires (dont 18 % en catégorie A et 65 % en catégories B et C).

Une étude publiée en 1998 comptabilise plus de 120 000 animateurs permanents qui génèrent quatre fois plus d'emplois (tous statuts confondus) dans le



Animateurs dans une résidence de personnes âgées.

seul champ de l'animation socioculturelle et sportive¹². Si l'on ajoute à ce chiffre celui des animateurs relevant d'autres conventions collectives (foyers de jeunes travailleurs, centres d'hébergement et de réadaptation sociale, institutions relevant de la convention collective dite 66 ou 51, etc.), plus celui relevant des collectivités territoriales, avec toutes les précautions d'usage et avec la marge d'incertitude inévitable en la matière, on peut raisonnablement totaliser environ 150 000 à 200 000 animateurs permanents à ce jour.

Il y a donc, du point de vue strictement quantitatif, un accroissement constant du nombre des animateurs professionnels. Cette constatation est à mettre en corrélation avec le fait que les interventions, les pratiques, les publics se diversifient. Au champ traditionnel de l'Éducation populaire, puis de l'animation socioculturelle, se sont superposés ceux liés aux dispositifs d'action sociale et culturelle depuis le début des années quatre-vingt, aux lois de décentralisation et à la politique de la ville et de la jeunesse notamment : dans les

11. Augustin J.-P. et Dubet F., (1975), *L'espace urbain et les fonctions sociales de l'animation*. Les Cahiers de l'Animation, 7, p. 19-36.

12. Cette étude a été publiée en 2000 à la Documentation Française sous l'égide du ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Il faut signaler qu'elle ne retient que le seul secteur de la convention collective de l'animation socioculturelle : ni le tourisme social, ni les foyers de jeunes travailleurs, ni le champ du travail social, ni celui de la formation ne sont pris en compte.

domaines de l'insertion et de la formation, dans les hôpitaux psychiatriques et généraux, dans le développement local et social, le tourisme, les loisirs, le patrimoine, les emplois verts, dans la coopération internationale et l'humanitaire, dans l'écologie et le secteur scientifique et technique, dans le sport (ex : les plans LASER, plans locaux d'animation, de sport, d'expression et de responsabilité des jeunes, suite à la consultation nationale des jeunes réalisée par le gouvernement Balladur), dans le secteur social et médico-social (le handicap mental ou physique, la prévention, les maisons de retraite, les services d'Accompagnement à la vie sociale, les SAMU sociaux), les comités d'entreprise, l'économie (régies de quartier, entreprises d'insertion, le logement social ou thérapeutique) et bien sûr dans l'action culturelle (des projets éducatifs à l'entrepreneuriat culturel).

Dans une situation de crise ou de difficulté particulière (par rapport à un public et à un territoire), certains employeurs, de plus en plus nombreux, recrutent des professionnels capables à la fois d'exprimer leur savoir-faire et des références à des valeurs démocratiques dans tout ce qui touche aux relations des hommes entre eux, au rapport des sujets à l'éducation, au travail, à la formation, au développement personnel. C'est tout naturellement que ces employeurs se tournent vers des animateurs plutôt que de recruter des techniciens, comme ce fut le cas dans les années quatre-vingt¹³ : car ils ont une approche socio-politique permettant de valoriser la construction d'une citoyenneté active pour différents publics. Elle peut s'incarner dans une dynamique culturelle autour d'une MJC qui organise, avec des jeunes, un festival de théâtre amateur, à travers une initiative d'insertion et de formation dans un centre social, enfin dans une institution du champ éducatif où, plutôt que de travailler sur le manque ou le handicap, l'animateur va baser son intervention sociale sur les potentialités des acteurs.

L'attribution d'un qualificatif spécifique (animateur culturel, socio-éducatif, socio-culturel, social) relève plus d'un découpage lié aux sectorisations ministérielles (emploi et solidarité, culture, jeunesse et sports, etc.) que des réalités des activités d'animation sur le terrain. La distinction la plus pertinente demeure vraisemblablement celle qu'on peut établir entre l'animateur spécialiste qui, dans une activité, maîtrise une technique (vidéo, informatique, théâtre, sport, etc.) pour un public ou un territoire donné (3e ou 4e âge en maison de retraite ou enfance en CLSH par exemple), et l'animateur généraliste capable de maîtriser un projet d'action de sa conception à son évaluation, après le temps d'adaptation nécessaire à l'intégration des enjeux pertinents de chacun des lieux d'intervention successifs dans son déroulement de carrière. Il s'agit des deux portraits essentiels de l'animateur urbain.

Des typologies encore peu fiables

Qu'y a-t-il de commun entre le jeune animateur de 17 ans qui prépare son BAFA (Brevet d'aptitude à la fonction d'animation, en réalité pour lui autant fonction technique que seuil initiatique par l'obtention d'un diplôme non professionnel) et le titulaire d'un diplôme d'université de niveau maîtrise tel que le DUESA (Diplôme universitaire d'études supérieures en animation préparé à l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3) pour des salariés de niveau cadre, stagiaires de formation continue?

Les typologies d'emplois se diversifient, de même que les postes¹⁴, les fonctions, les niveaux de responsabilité, les filières de formation, au point qu'il est quasi impossible de proposer une définition stable de ce que sont l'animation et les animateurs¹⁵. Le Ministère des Affaires sociales délivre le DEFA (Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation), le ministère de l'Éducation nationale le DUT, des DEUST, des MST, des DESS, des diplômes d'Université, les institutions de formation associatives ont des diplômes spécialisés ; le ministère de la Jeunesse et des Sports cogère le DEFA avec le ministère des Affaires sociales, et a mis sur pied trois diplômes du niveau V au niveau II.

Les animateurs manifestent une certaine capacité à se saisir des opportunités offertes par l'évolution de la société tout entière, ainsi que des incertitudes, inquiétudes et difficultés qui la secouent. Ce sont eux les acteurs, les vecteurs de cette « actualité » : c'est pourquoi on peut utiliser le néologisme d'« animaction »¹⁶ plutôt que la notion d'animation, pour caractériser avec la force qui convient la praxis sociale et culturelle qui est celle des animateurs professionnels en particulier de niveau III et au-delà. Leur approche est considérée parfois par d'autres professionnels comme envahissante. Il existe désormais une plasticité de l'animation, une fluidité qui lui permet d'être présente partout.

Cette identité plurielle, associée à un développement quantitatif, pose la question de la place spécifique des animateurs urbains dans les rapports

13. Akin S. et Douard O., (1999), « Qui sont les animateurs aujourd'hui ? », p. 68-85 in *Espaces de travail et mises en mots*, sous la dir. de J. Richard-Zapela, UPRESA – CNRS 6 065 (Dynamiques socio-langagières), Coll. Dyalang, Université de Rouen.

14. Un document intitulé « Les emplois de l'animation en Île-de-France. Étude prospective régionale 95-97 », publié à La Documentation Française en 1997 par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Paris-Île-de-France, propose une typologie des profils d'emplois de l'animation (cf. annexe 1).

15. Gillet J.-Cl., (1998), *Formation à l'animation. Agir et savoir*, Paris, L'Harmattan.

16. Gillet J.-Cl., (1995), *Animation et animateurs : le sens de l'action*, Paris, L'Harmattan.

sociaux¹⁷. Qu'est-ce qui peut asseoir leur légitimité dans cette malléabilité?

Les enjeux de la reconnaissance d'une profession

La place des animateurs n'est et ne sera jamais le résultat d'une certitude acquise : ils sont confrontés à d'autres acteurs sociaux et ils cherchent à occuper une place spécifique dans ce champ traversé de forces diverses qui leur sont plus ou moins favorables. Leurs connaissances, leurs techniques, leurs « coups de main » ne suffisent pas à asseoir leur légitimité dans cette guerre de positions. Leur reconnaissance ne peut venir que de la visibilité et de l'importance de leur intervention prise en compte et évaluée par la société. Comme le note Cl. Dubar, les « professionnels de métiers » tiennent leur pouvoir de leur rapport au savoir (technique et spécialisé), et leur légitimité de leur position individuelle et collective dans l'organisation et sur le marché du travail¹⁸.

Ceci signifie qu'il leur faut des compétences (acquises par les savoirs formalisés, le savoir-faire, les expériences), un processus de construction et d'évolution des emplois et de leur codification dans des systèmes d'emploi et enfin la reconnaissance des compétences, résultat du jeu des relations professionnelles.

La professionnalisation des animateurs¹⁹

Les animateurs sont toujours insatisfaits de leur niveau diplômant. Cette position relève, dans une première approche, d'un bon sentiment : faire mieux, plutôt que plus. Mais elle peut trouver son origine aussi dans l'espèce de spirale à la qualification renforcée qui traverse la société dans son ensemble ; cette aspiration individuelle devenue un véritable phénomène collectif aboutit à un effet non désiré : se retrouver dans un poste déqualifié par rapport au niveau de qualification obtenu, du fait de la concurrence ainsi accrue. D'où les multiples diplômes qui se mettent en place, en formation initiale et continue, à l'université et hors de l'université, pour tenter de capter ce public demandeur. D'où en même temps, des formations allant de niveau V au niveau I, correspondant à cette variété de métiers qui éclate le champ²⁰ : les « nouveaux petits boulots » (de l'animateur concierge d'installation sportive à l'animateur de milieu dans le cadre de la politique de la ville) ; les « nouveaux postes d'encadrement », liés aux dispositifs d'action publics ou parapublics (du directeur de la Mission locale au chef de projet DSQ ou contrat de ville), les « nouveaux postes qualifiés » (avec des animateurs spécialisés dans la communication, le marketing, la gestion, etc.).

La convention collective de l'animation socio-culturelle de 1988 a cependant largement stabilisé le secteur, en plus des conventions spécifiques déjà citées, telles

que celles des FJT, centres sociaux, de 1966 ou de 1951. La reconnaissance de l'animateur avec le DEFA dans la fonction publique hospitalière en 1994 est venue compléter l'édifice. Enfin, la filière animation est reconnue au sein de la fonction publique territoriale (même si les formations de niveau III sont encore dans un dispositif transitoire).

Mais d'autres professionnels occupent déjà ou prétendent occuper le territoire de l'animation (des éducateurs, des enseignants, d'autres professionnels de l'économie ou de la culture, etc.). Comme le dit J. Ion, si « crise » professionnelle il y a, elle est plus



Animateur d'une permanence de prévention.

une question d'identité que de qualification. Une reconnaissance renforcée de cette profession sera, en définitive, le résultat d'une légitimation d'un corps professionnel ayant réussi à s'imposer dans une construction sociale négociée de façon permanente, après des confrontations régulières, avec les autres acteurs du champ sur lequel ils interviennent (ce qu'on appelle un modèle « relativiste » fondé sur une qualification reconnue, opposé à un modèle « substantialiste » qui définit la profession sur des caractéristiques objectives indépendantes des représentations produites par les acteurs).

L'animateur urbain : un producteur de temps et d'espaces de médiation

Un professionnel de l'animation doit aborder son territoire comme un espace où se confrontent des acteurs dont les logiques d'action se jouent dans un

17. Les animateurs ont bien sûr une place dans le développement local rural (autour des activités liées au tourisme, au patrimoine, à la culture, à l'économie et au lien social) mais cet aspect particulier ne sera pas abordé dans cet article.

18. Dubar Cl., (1992), *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand-Colin.

19. Augustin J.-P. et Gillet J.-Cl., *op. cit.* note 1.

20. Ion J., « Des contours incertains », *Informations sociales*, 28, sept. 1994, p. 8-17.

réseau de contraintes et de ressources structuré selon des appartenances et des références qui sont celles des acteurs concernés (groupes, organisations, institutions).

La construction par l'animateur d'un jeu subtil de rééquilibrage des pouvoirs, sa capacité à dialoguer, à écouter, à donner la possibilité aux différents groupes de négocier, de mettre en œuvre des transactions à partir de compromis, sa capacité à relier les hommes supposent des dimensions psychologiques, économiques, culturelles, de communication. Sa capacité relationnelle et opérationnelle, à concevoir et organiser des actions et des projets dans la coopération avec les acteurs, peut être appelée «compétence stratégique». Il y a toujours un lien entre compétence et action. Il s'agit d'un faire, d'une réalisation, d'un problème à résoudre. Elle est contextuelle, c'est-à-dire qu'elle correspond à une situation professionnelle donnée, intégrant souvent du savoir, du savoir-faire et du savoir-être. Elle est intégratrice de capacités additionnées, mais combinées, construites, structurées. C'est l'ensemble articulé de capacités qui lui permet de devenir compétence.

La mise en œuvre d'une stratégie, la saisie des opportunités, c'est-à-dire la conjonction de rencontres au bon moment pour tenter de la faire aboutir (ce que

– d'analyser les situations locales dans leurs dimensions sociales, économiques, culturelles, démographiques, politiques,

– d'établir des diagnostics et une hiérarchie des enjeux issus de cette analyse,

– de construire des propositions de traitement décrites en termes d'objectifs, de moyens, de calendrier, pour qu'elles soient soumises à la réflexion et au débat de tous les partenaires concernés,

– de recenser les partenaires associables, de les mobiliser pour l'essor des actions proposées, en premier celles initiées ou demandées par les groupes de personnes ou de populations,

– d'élaborer des moyens de mesure des résultats et de les mettre en œuvre,

– de conduire techniquement les actions décidées et d'en rendre compte.

L'animateur est donc un facilitateur de relations capable de comprendre les enjeux d'une association, d'un quartier, d'une collectivité locale et de faire en sorte que chaque acteur puisse jouer sur la scène sociale, dans des dynamiques repérables et d'agir sur ces enjeux en fonction de ses intérêts (diront des sociologues), de ses désirs (diront des psychologues) et ce dans une perspective de promotion et de développement social. Les effets de l'action de l'animateur ne sont pas démesurés. On ne lui demande pas (et heureusement) de bouleverser les rapports sociaux mais simplement de faire en sorte qu'une régulation à la marge, dans les creux, dans les interstices, puisse se mettre en œuvre, lorsque par exemple des situations d'exclusion ou de rejet deviennent insupportables pour ceux qui en sont les victimes. Mais, «la marge» offre un éclairage sur le fonctionnement du centre, rendant possible la création de dynamiques sociales inattendues. Adopter à l'inverse des attitudes de méfiance ou de dépendance, voire un peu des deux à la fois vis-à-vis du politique, risque de les bloquer dans une position de perdant. L'animateur est au carrefour de plusieurs logiques différentes dont il n'est pas facile de démêler les intrications. Son intervention se situe à l'interface d'une pluralité d'acteurs et donc d'une pluralité de stratégies, en lien avec la diversité des logiques qui les sous-tendent. Il y a un travail intellectuel à mener sur la façon dont son intervention peut produire une dynamique urbaine, un travail de conceptualisation qui devient un moyen d'enclencher un dialogue avec les acteurs, de les aider à formuler des objectifs communs et à les mettre en œuvre.

Réduire l'écart entre les décideurs et les «décidés», entre les contraintes imposées par les structures et la recherche d'autonomie des acteurs, voilà des objectifs pour l'animateur urbain qui trouve ainsi sa raison d'être dans la recherche de solutions alternatives efficaces et possibles (mais partielles). Cette compétence stratégique est au cœur de l'identité professionnelle de



Animateur comédien à l'école.

l'on peut appeler aussi l'élément-déclencheur), la constitution d'un groupe ou d'un ensemble de groupes autour d'un projet commun (c'est-à-dire d'une représentation qui leur est commune), sa mise en mouvement concret, le repérage de ses faiblesses et leur correction dans une démarche évaluative régulière, la recherche de solutions négociées, voilà la complexité de la tâche qui attend l'animateur urbain. Et elle l'attend parfois au tournant : il peut aussi «se planter».

Cette compétence stratégique, cette intelligence exige la polyvalence du généraliste capable :

ces animateurs, et articule diverses capacités telles que l'appréhension des jeux sociaux, la maîtrise de différents langages communicationnels et une flexibilité comportementale. L'animateur tire alors sa légitimité de la construction de ses liens entre diverses capacités, en les faisant converger vers un point nodal, vers la centralité du problème posé dans et par son environnement urbain. Cette habileté n'existe qu'en situation, dans des interactions, des rapports de force et un contexte local et socio-historique donné. Elle est une intelligence individuelle et collective des situations, considérées dans l'ensemble de leur complexité, signifiant en même temps un dépassement radical de la distinction entre savoir et savoir-faire.

C'est ainsi que peut s'élaborer la « professionnalité » des animateurs centrée sur la notion de compétences, mobilisant des savoirs composites (savoirs du registre du social, du culturel, de la gestion, de la technique) et complexes (savoirs théoriques, méthodologiques ou procéduraires, pratiques, empiriques). Les compétences sont transversales, génériques, autour d'attitudes relationnelles et de communication, de capacités relatives à l'image de soi (avoir confiance en soi, prendre conscience de ses potentialités), des capacités d'adaptation et de changement, en fonction de la diversité des comportements, des opinions, des références culturelles et idéologiques, des représentations présentes dans la société.

L'animateur peut devenir un stratège s'il est capable de faire travailler ensemble des groupes et des organisations dont les orientations et les objectifs ne coïncident pas toujours, pour trouver les points de consensus qui incitent à additionner les forces, pour faire négociateur et même faire accepter des désaccords sans tomber dans des affrontements stériles. Il faut à l'animateur plusieurs modèles d'intervention en fonction des espaces, des temps et des acteurs concernés, modèles structurés autour de trois pôles : les valeurs et les droits, la technicité dans les services offerts, la médiation stratégique.

L'animation, par rapport à d'autres professions du travail social, a davantage d'ouvertures sur les interventions sociales dans leur totalité, une plus grande polyvalence et une plus grande mobilité²¹. Ni corporatiste, ni idéologue, l'animateur peut construire son identité professionnelle autour du ou des projets qu'il porte ; il peut organiser sa pratique avec une autonomie relative et une assez grande marge de manœuvre ; il peut enfin affirmer son savoir-faire particulier autour de stratégies pertinentes, en lien avec son éthique professionnelle faite d'acceptation du conflit, de solidarité et de responsabilité à l'égard des citoyens et de son institution d'appartenance.

Mais cette orientation prise par chaque animateur ne lui suffira pas pour qu'il ait une position reconnue. Toute position est aussi le résultat d'un combat collec-

tif d'un corps de professionnels organisé pour donner cohérence et force dans la lutte des groupes socio-professionnels au niveau sociétal (et à cet égard le processus est loin d'être terminé) et suppose une clarification des missions par les décideurs politiques qui encadrent de façon directe ou indirecte leur action (ce qui est loin d'être évident au regard de tout observateur). Ces deux approches sont interactives et se jouent dans les rapports de force existants autour des questions centrales de la société : les quartiers fragiles et le développement urbain²², les inégalités sociales et culturelles, la démocratie défailante, la crise du lien social, civil et politique. Selon l'état de leur organisation collective et l'orientation qu'elle prendra vis-à-vis des publics avec lesquels ils travaillent, leur reconnaissance s'affirmera ou non.

Des utopies du temps libre

Près de quarante ans ont passé depuis l'apparition des professionnels de l'animation, pionniers d'une nouvelle catégorie de salariés, défricheurs d'utilités sociales innovantes, parfois cobayes de ce passage d'une phase de bénévolat dominant à une phase de coopération nouvelle entre employeurs, employés et publics.

En même temps, de nouveaux secteurs d'intervention ont été investis, le champ de l'animation ne se limitant plus au seul temps du loisir ou au temps non contraint de la culture et du développement personnel : insertion, formation, handicap, économie sociale, tourisme et aménagement local sont quelques-uns des centres d'intérêt qui constituent les nouvelles frontières de l'animation. De nombreuses contraintes pèsent sur le présent et l'avenir, telles que les dérives gestionnaires, mercantiles, ou bien la prégnance des politiques publiques et des élus territoriaux. Des missions éducatives peuvent donc se diluer dans une forme de passivité, voire de démission.

Parallèlement, on voit bien que l'accroissement continu du nombre de professionnels, des associations et groupements (même si, de façon générale, ils ne sont plus fédérés), des publics participant aux activités (tantôt comme consommateurs, tantôt comme acteurs) est un signe des temps, en correspondance avec l'évolution des comportements des acteurs sociaux.

Pourquoi en est-il ainsi ? Tout simplement parce que le champ de l'animation est encore un des rares lieux où, malgré les contraintes, les ressources de la liberté

21. Bachmann Ch., « L'animation dans le secteur social : une mutation des qualifications ». In DEFA Venir, Actes des journées d'études de Marly-le-Roi, 23-24 novembre 1987, p. 119-126.

22. Augustin J.-P. et Gillet J.-Cl., (1996), *Quartiers fragiles, développement urbain et animation*, Bordeaux, P.U.B.

peuvent être présentes dans les têtes de ceux qui y participent. L'animation est potentiellement inventive, créative, imaginative, et parfois encore irrespectueuse de l'ordre établi. C'est en ce sens qu'elle est un désordre fructueux, c'est-à-dire l'appel à un autre ordre social, plus juste, plus démocratique et aussi plus festif. Autant de raisons qui expliquent l'intérêt de toute une partie de la jeunesse et même des moins jeunes pour les activités et les actions culturelles, sociales et sportives, même si en même temps des pratiques différentes se font jour en dehors des institutions officielles de la culture, du social et du sport. Aux animateurs d'être attentifs à ces évolutions de la société pour qu'informel et formel, institué et instituant, communiquent, transigent, échangent, même si cela peut ou doit passer par la conflictualité pour aboutir. Cela suppose des qualités de courage et de ténacité, couplées à une maîtrise de compétences : les deux, contrairement au stéréotype de la vocation, se construisent avec patience.

Le fait que tant de jeunes de toutes les couches sociales (et plus seulement des couches moyennes comme hier) désirent devenir aujourd'hui animateurs professionnels est aussi un fait à observer (même si par ailleurs le marché de l'emploi n'est pas prêt à ce jour à accueillir tous les demandeurs dans des statuts solides et pérennes). Le secteur est attractif et garde son image de vitalité.

Ce qui au XIXe siècle était encore irréel, le temps libre dépassant le temps de travail, est aujourd'hui possible et bien réel : le sommeil excepté, le temps libre est le premier poste, derrière les activités domestiques, le temps de travail étant en quatrième position. Ce dernier n'est donc plus le seul fondement du lien social et le temps libre permet la représentation d'un avenir qui, sans être une réalité d'aujourd'hui, peut un jour advenir : celui d'une production de sens nouveaux, de civilité et de citoyenneté partagées.

Les difficultés individuelles et collectives que beaucoup de personnes subissent dans les sociétés développées n'empêchent pas l'évolution générale de l'aspiration fortement affirmée de nos concitoyens à une organisation sociale permettant la réappropriation de

soi, après la recherche de l'appropriation des objets de consommation. L'espérance d'une vie plus longue, en bonne santé, les nouvelles technologies soulageant des pesanteurs du travail productif et industriel, accompagnent ce mouvement sociétal : les projets d'animation doivent saisir ces opportunités.

Bien sûr, des résistances multiples se manifestent encore pour empêcher ces transformations sociales et culturelles ou bien les marchandiser dans des pratiques falsificatrices et aliénantes. L'animation, qui participe de cet appel à libérer les dynamiques humaines et les aspirations vers un monde meilleur, invite chacun à s'alléger des fardeaux du présent. Elle a montré depuis près d'un demi-siècle sa capacité à ne pas être seulement ou essentiellement spéculative.

L'animation offre un espace d'imagination réaliste. Elle est potentiellement une médiation mobilisatrice entre la réalité environnante et une conscience critique : « un état d'esprit est utopique quand il est en désaccord avec l'état de réalité dans lequel il se produit. »²³

Ce désaccord est pour les animateurs professionnels ni une régression psychologique (fuir la réalité), ni historique (aspirer à un retour au mythologique bonheur passé), ni politique (refuser les transformations sociales). L'animation est un lieu d'expérimentation culturelle, préoccupée par les contingences de l'histoire réelle et des nécessités de la conjoncture. L'animateur devient un homme d'action, un stratège, un homme de la *praxis*, lucide et persévérant dans l'espérance. Aux côtés du philosophe et du scientifique, il « permet de fonder un utopisme réaliste, aussi éloigné du volontarisme irresponsable que la résignation scientiste à l'ordre établi. »²⁴

Jean-Pierre Augustin, Jean-Claude Gillet

23. Manheim K., (1956), *Idéologie et utopie*, Paris, Rivière.

24. Bourdieu P., (1996), « Sciences sociales et démocratie ». *Nouveau Manuel. Sciences économiques et sociales*. Sous la direction de P. Combemale et J.-P. Piriou. Paris, La Découverte, p. 673-674.

Jean-Pierre Augustin est professeur de géographie et d'aménagement à l'université de Bordeaux-III, spécialiste des questions relatives à l'action collective dans les villes, il dirige des recherches sur le sport, les équipements et la socio-culture à la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine (INTERMET-MSHA).

Jean-Claude Gillet est professeur en sciences de l'éducation à l'université de Bordeaux-III, directeur du département des métiers de l'animation à l'IUT Michel de Montaigne et chercheur au Larsef (Laboratoire de recherche en sciences de l'éducation et de la formation).

Ils ont créé l'ISIAT (Institut supérieur d'ingénieurs animateurs territoriaux) et sont les auteurs de plusieurs ouvrages de référence sur l'animation en milieu urbain : *Quartiers fragiles, développement et animation* (PUB, 1996) ; *L'animation professionnelle* (L'Harmattan, 2000).

<jean-pierre.augustin@msha.u-bordeaux.fr> et <gillet@iutb.u-bordeaux.fr>